

SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

DEMANDE DE DÉMOLITION NO 2024-077 D'UN BÂTIMENT ÉRIGÉ AVANT 1940 :

1895 À 1901 CHEMIN DU VILLAGE, LOT 3 958 040

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DE L'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

À la suite d'une décision (résolution no 2024-07-04) rendue le 19 juillet 2024 par le Comité de démolition autorisant la demande de démolition no 2024-0077 d'un bâtiment érigé avant 1940, sur l'immeuble 1895 à 1901 chemin du Village, lot 3 958 040, **UNE SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION aura lieu le 13 décembre 2024, à 18 h 15**, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ; au cours de laquelle, une décision sera rendue au sujet du programme préliminaire de réutilisation du sol de l'immeuble.

À cet effet, toute personne désirant s'opposer au programme préliminaire de réutilisation du sol de l'immeuble visé doit, dans les dix (10) jours suivant la publication et l'affichage de l'avis public sur l'immeuble, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 29 novembre 2024.



Alain Halley,
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Alain Halley, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-dessus, le 29 novembre 2024, à chacun des endroits suivants : sur l'immeuble visé, à l'hôtel de Ville et à l'église conformément au Code municipal et que j'ai fait publier copie dudit avis, le 29 novembre 2024, sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 novembre 2024



Alain Halley,
Directeur général et Greffier-trésorier